

E X T R A I T
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/246

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT NEUTRALISATION PARTIELLE DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE DANS LE CADRE DU SPECTACLE « 1^{ER} KM » DE LA COMPAGNE ADM vzw.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-3 et les articles R.417-10, 10° et R.325-3,

- **Vu** l'arrêté municipal en date du 07 janvier 1965 portant règlement de circulation et de stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** l'arrêté municipal 010/476 interdisant la circulation des camions aux poids excédant 3,5 tonnes dans le vieux bourg,

- **Vu** la demande du service des Affaires Culturelles et du Patrimoine de la commune de Cournon-d'Auvergne, pour l'organisation du spectacle « 1^{er} KM » de la Compagnie ADM vzw sur la place de la République à Cournon-d'Auvergne, prévu le vendredi 26 juin 2026 à 20h30,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité et la tranquillité publique et le bon déroulement de la manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur la place de la République.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

La place de la République sera neutralisée partiellement du jeudi 25 juin 2026 à 07h00 au samedi 27 juin 2026 à 07h00, le temps strictement nécessaire à la durée de la manifestation.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage du présent arrêté seront assurés par le pétitionnaire.

Article 3^{ème}

Toute infraction relative au non respect des articles précédemment cités fera l'objet d'une contravention et le véhicule sera susceptible d'être mis en fourrière aux frais et risques du contrevenant.

Article 4^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec le service des Affaires Culturelles et du Patrimoine de la commune de Cournon-d'Auvergne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

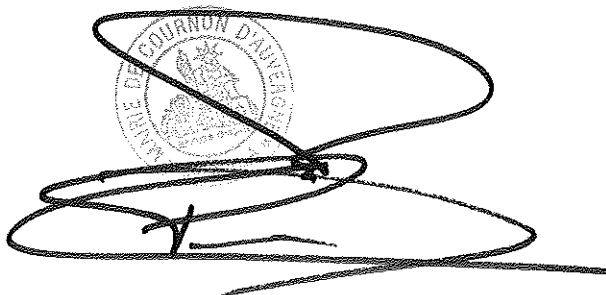
Fait à Cournon-d'Auvergne, le 8 juin 2026.

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE
Maire de Cournon-d'Auvergne
4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

10 JUIN 2026

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Cournon-d'Auvergne. The text 'MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE' is visible around the perimeter of the stamp. Overlaid on the stamp is a large, bold, handwritten signature in black ink.